

#### Séparation conflictuelle:

#### MÉDIATION EN PROTECTION DE L'ENFANCE :

QUELLES PRATIQUES, AVEC QUELLES CONTRAINTES?

KS, Berne 23.1.18,

ALEXANDRE BALMER
SPJ/VD
ECAL, 15 NOVEMBRE 2019

1



## MÉDIATION EN PROTECTION DE L'ENFANCE : MENU DES 20 PROCHAINES MINUTES

- Depuis où je parle
- Contextes et définitions provisoires
- Quelle pertinence ? Données et résultats de recherches
- **Pour quelles pratiques ?** Présentation de l'Antenne de Médiation et de Prévention avec des Mineurs AMPM-ASTURAL
- Avec quelles contraintes? Enjeux pour les familles, pour les professionnels et pour la coopération interdisciplinaire
- Synthèse, conclusion et perspectives



#### QUELQUES DÉFINITIONS : MÉDIATION

« Une tentative pour dépasser la tension critique entre deux mondes en visant un bien commun qui ne relèverait ni de l'un ni de l'autre, mais qui les comprendrait tous les deux » (L.Thévenot)

« La médiation est un procédé de traitement des conflits, dans lesquels des tiers impartiaux soutiennent les parties en conflit afin qu'elles trouvent des solutions à l'amiable à leurs différends. Les parties décident elles-mêmes des alternatives et des résultats dans des négociations auxquelles elles participent de leur plein gré et en toute confidentialité » (code déontologie FSM)

#### QUELQUES DÉFINITIONS : TRANSITIONS FAMILIALES À HAUTS CONFLITS

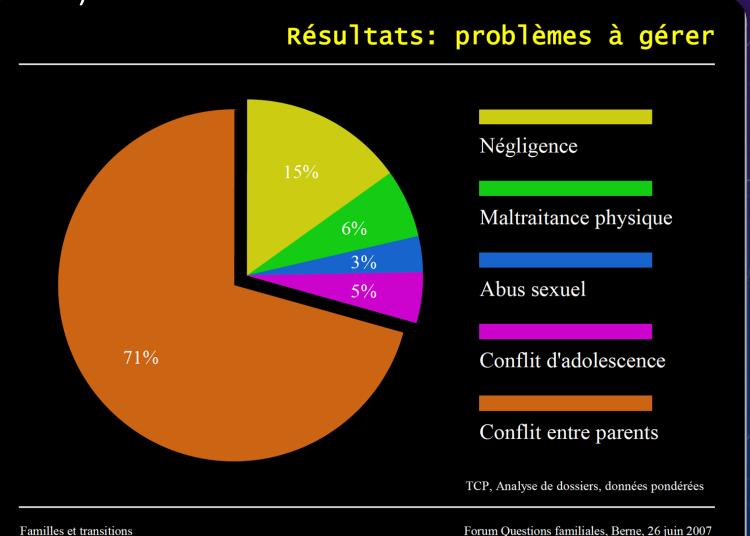
- « La plupart des familles réussissent à retrouver un équilibre dans les deux années suivant la séparation » (Johnston, Roseby, & Kuehnle, 2009)
- « Familles engagées dans un processus de séparation/divorce depuis au moins deux ans et présentant plusieurs des caractéristiques suivantes : haut degré de colère et d'hostilités, méfiance, incidents d'abus verbaux et/ou physiques (violence), recours fréquents au litige pour des questions de garde et une co-parentalité dysfonctionnelle» (Levite & Cohen)
- « Elles représentent moins de 10% des familles séparées et monopolisent plus de 90% des ressources socio-judiciaires dédiées » (Quigley & Cyr, 2017)

#### QUELQUES DÉFINITIONS : MÉDIATION EN PROTECTION DE L'ENFANCE

- Essentiellement sur mandat administratif ou judiciaire
- Caractérisée par une multitude d'intervenants et d'instances
- · Ajustements déontologiques nécessaires pour la spécificité du champ
- Compétences spécifiques au croisement du travail social et du juridique
- Favorise la participation et la protection actives des enfants

## DONNÉES ET RÉSULTATS : *QUELLE PERTINENCE ?*PETER VOLL (PNR52-2007)

- Proportions de conflits parentaux dans les dossiers traités par les APAE suisses en 2004
- Sur ~30'000 decisions APAE cette année-là, ~20'000 le sont au titre de curatelles §308 (1 ou 2)
- Données 2004



## DONNÉES ET RÉSULTATS : *QUELLE PERTINENCE ? RECHERCHE 2010 : SPMI GENÈVE*

- « 40% de l'ensemble des situations suivies au SPMi sont concernées par une problématique liée au conflit post-séparation. Sur ces 40% de l'ensemble des situations suivies au sein du SPMi, la moitié concernent des situations de conflit post-séparation dit "pur", c'est-à-dire pour lesquelles l'intervention du SPMi tourne exclusivement autour du conflit conjugal »
- « 1590 curatelles selon l'art. 308.2 CCS majoritairement composées des situations de conflit post-séparation. [...] 56% de ces curatelles sont suivies par le service au-delà de deux ans. »
- Pléthore d'intervention, plus de 15 / an

## DONNÉES ET RÉSULTATS : QUELLE PERTINENCE ? RECHERCHE 2010 : SPMI GENÈVE

- Le dispositif participe de la radicalisation de la situation : « cette curatelle cristallise le conflit conjugal, parce que les parents ne travaillent pas sur leur conflit. Ils s'installent au contraire dans une non-communication, grâce à notre intermédiaire »
- «Si cette curatelle est nécessaire, elle a ses limites : en se centrant sur les besoins de l'enfant, l'assistant-e social-e s'écarte du conflit conjugal, il/elle ne le traite pas alors même que c'est la base du problème familial »

Étude sur la qualité de la prestation de services et la satisfaction des personnes ayant obtenu un jugement en matière familiale [PAS SPECIFIQUE A LA PROTECTION DE L'ENFANCE] à l'égard du service de médiation familiale

Échelle de 0 à 10	Moyennes / 10	% de 8 à 10/10
Satisfaction à l'égard du système judiciaire	6,59	44%
Satisfaction à l'égard du service de médiation	7,85	<b>63</b> %

Les répondants qui ont eu recours au service de médiation ont, en moyenne, participé à un peu plus de quatre séances (4,40)

Les principales raisons évoquées pour justifier la décision d'utiliser le service de médiation familiale sont l'évitement des conflits (23%), l'évitement des coûts du système judiciaire (22%) et le bien-être des enfants (17%).

La majorité (77%) des usagers du service de médiation familiale n'ont pas eu à débourser de frais pour ce service. Toutefois, 21% des usagers ont quant à eux déboursé des frais pour la médiation. Ces frais s'élèvent à 604\$ en moyenne.

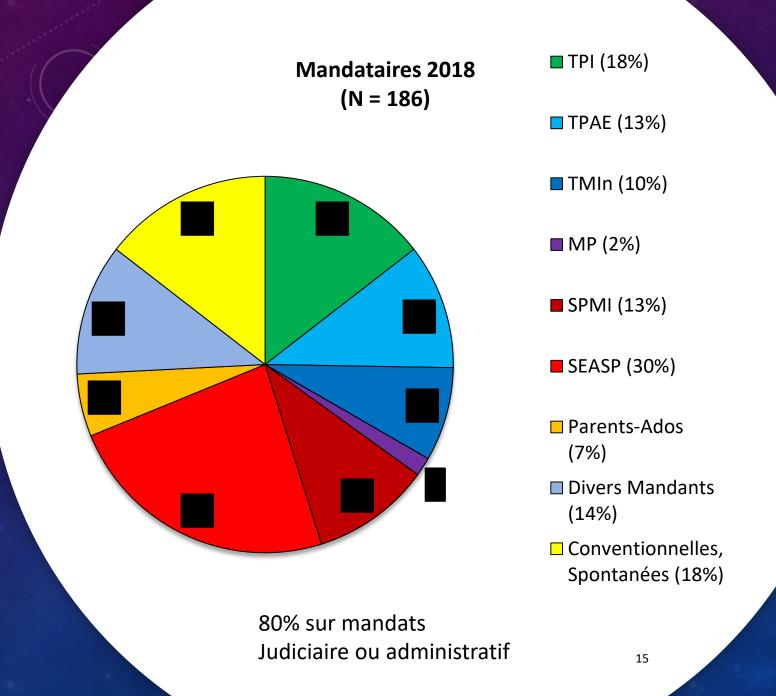
## DONNÉES ET RÉSULTATS : QUELLE PERTINENCE ? QUEBEC, 2017 : PROJET PILOTE SUR LA GESTION DES DOSSIERS JUDICIAIRES À HAUT NIVEAU DE CONFLIT

- certaines situations familiales très litigieuses sont très exigeantes pour le système judiciaire et aucun service spécialisé n'est disponible lorsque le lien parent-enfant est fragilisé ou rompu, il est crucial d'intervenir rapidement afin d'éviter que cette situation se cristallise
- les intervenants psychosociaux pourraient tirer parti du cadre judiciaire pour intervenir de façon optimale
- une communication fluide entre les divers professionnels est nécessaire pour avoir une compréhension nuancée des dynamiques familiales.
- L'Honorable Juge Proulx viendra présenter les résultats du projet UNE COPARENTALITÉ À CONSTRUIRE et de la recherche assortie en mai 2020 à

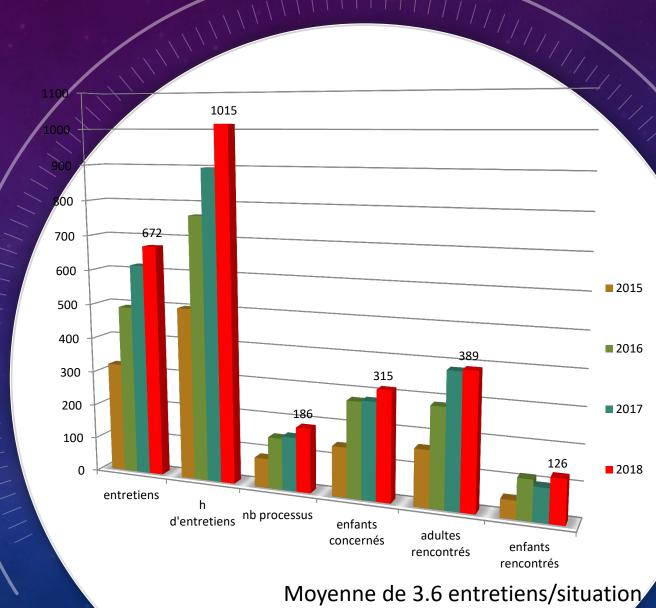
#### DONNÉES ET RÉSULTATS : *QUELLE PERTINENCE ? AUSTRALIE 2008-2013 : FAMILY RELATIONSHIP CENTERS*

- « A community-centric, rather than court-centric, approach to resolving issues
  of parenting after separation »: La Cour encadre une régulation amiable des
  transition sfamiliales qui se fait au sein des communautés avec de l'argent
  public (médiation, family / community circles, ...)
- Sauf exception, la démarche est obligatoire avant de pouvoir déposer une requête.
- « a decline of about 32% in the number of children's cases filed in Australia over a five year period »: la mise en place des FRC a fait baisser d'1/3 les requêtes liées aux enfants.

AMPM-ASTURAL: QUELLES PRATIQUES?



# AMPM-ASTURAL: QUELLES PRATIQUES?



Moyenne de 3.6 entretiens/situation

De 5.45h par situation

#### AMPM-ASTURAL : QUELLES PRATIQUES ? DISPOSITIF

- Association à but non lucratif
- Destinataires: mineurs exposés à des tensions, conflits, crises, violences
- Equipe: 4 femmes 3 hommes / 3 juristes 4 psychosociaux
- Co-médiation systématique 1 médiatrice 1 médiateur
- Dispositif de participation possible des enfants à la médiation de leurs parents (cf §12.2 CIDE)

17

#### AMPM-ASTURAL : QUELLES PRATIQUES ? DÉMARRAGE DU PROCESSUS

- 1<sup>er</sup> entretien commun sauf exception, décision sur séances individuelles, Skype au besoin
- IPE et ou avocats invités, définition des prérogatives et décisions sur les coordinations régulière avec l'accord des médiants
- Consentement à la médiation tarification
- Présentation mutuelle, ressources limites, « comment vous expliquez-vous que nous nous retrouvions ici aujourd'hui »
- Travailler à partir du lien créé là où en sont les médiants

#### AMPM-ASTURAL : QUELLES CONTRAINTES ? DÉONTOLOGIE

- Neutralité bémolisée par la sécurité et le développement des enfants
- Contrainte à coopérer puisque co-parents jusqu'à la mort de leurs enfants
- Confidentialité sur les contenus et transparence sur le processus
- Multipartialité avec chacun et aussi avec l'Etat dont le mandat est de protéger
- Diligence : 1<sup>er</sup> rendez-vous sous 10 jours ouvrés

#### AMPM-ASTURAL : QUELLES CONTRAINTES ? AVEC LES PARENTS ET AVEC LES ENFANTS

- Fonctionnement parental radical tend à éliminer l'autre.
- Confrontation & soutien pour conflictualiser le rapport et les prémunir de la violence, de la domination et de l'aliénation
- Chacun peut aller au bout de son point de vue
- La différenciation permet la négociation : nec otium
- Travail prospectif et pragmatique & construction de micro-accords
- Appui sur le travail fait en amont par les IPE, juges, avocats, ...

### AMPM-ASTURAL : QUELLES CONTRAINTES ? QUESTIONS LÉGALES ET D'ARGENT \$\$\$

- Financement public déterminant pour ne privatiser ni le droit ni la régulation sociale, fonction régalienne de l'Etat
- Exhortation en médiation possible par §314.1.2 CC
- Gratuité possible par §218.2 CPC (si enfant, non patrimonial et que les parents n'ont pas les moyens nécessaires)
- Tarifs progressifs de 30.- à 240.- selon revenu imposable net. Coût 303.-/h d'entretien. Manque environ 200'000.-/an
- Problèmes de financement, structurellement déficitaire, manque le 2/3 du budget

#### AMPM-ASTURAL : QUELLES CONTRAINTES ? COOPÉRATION INTERDISCIPLINAIRE

- Une nécessité exigeante
- Je ne peux pas faire sans toi ET tu ne peux pas faire sans moi!
- Être partie du monde ET partie à la régulation de la situation
- A chacun ses prérogatives qui restent à conflictualiser et à négocier avec celle des autres
- Nos complémentarité sont précieuses et subsidiaire aux accords parentaux

#### SYNTHÈSE, CONCLUSION ET PERSPECTIVES

- Restituer aux parents leurs capacités d'acteurs en les confrontant et en les soutenant dans une relation d'interdépendance entre eux, les contraignant à coopérer dans une distance relationnelle suffisante.
- Nous devons développer un modèle de gestion du pouvoir afin qu'entre parents, entre parents et professionnels, entre professionnels, entre professionnels et instances et entre instance
- Nous devons aussi nous infliger cette interdépendance dans le partenariat entre professionnels et instances
- Inciter et financer ces modes de régulation coordonnés hors logique contentieuse. 23

#### SYNTHÈSE, CONCLUSION ET PERSPECTIVES

- En lien avec l'Association Internationale Francophone des Intervenants auprès des familles séparées (<u>www.AIFI.INFO</u>) aura lieu à Genève
- Le 25 mai 2020 à 18h30 une conférence de l'Honorable Juge Proulx et Lorraine Filion, co-présidente AIFI, sur les résultats du projet pilote en protection de l'enfance « une co-parentalité à construire »
- Les 26-27 mai 2020 : formation à l'intervention en lien avec les résultats de cette recherche
- 7-8 mai 2021. Colloque International AIFI à Genève sur la coopération interdisciplinaire en protection de l'enfance lors de séparations à hauts conflits. Pré-Colloque (formation et visites de terrains)

Merci de votre attention et à vous la parole !!!

 A disposition pour toute question qui viendrait après à l'adresse :

a.balmer-ampm@astural.ch





La médiation familiale à distance et internationale

L'AIFI, Association internationale francophone des intervenants auprès des familles séparées, est heureuse de vous accueillir sur son site.

Pour toute question d'ordre technique, contacter le webmaster ici webmestre(at)aifi.info.

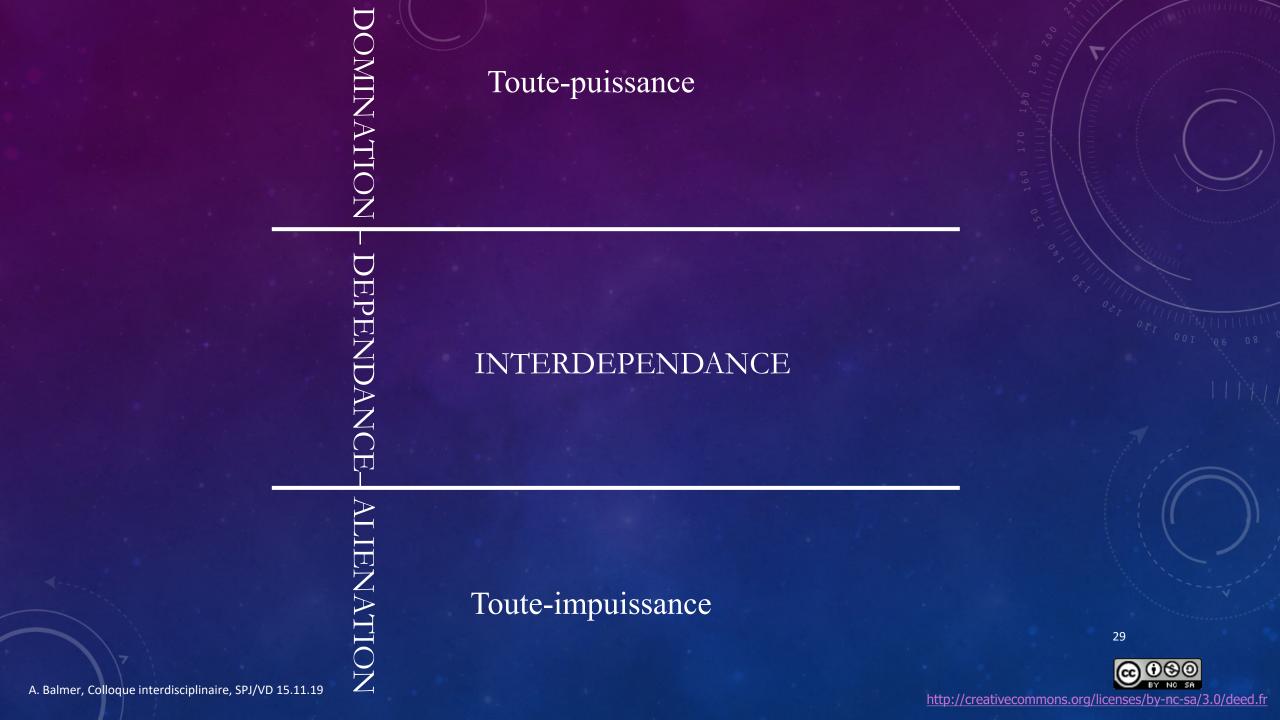
Bonne visite et à bientôt!

Colloque International à Genève 7-8 mai 2021 & 5-6.5.21 pour pré-colloque

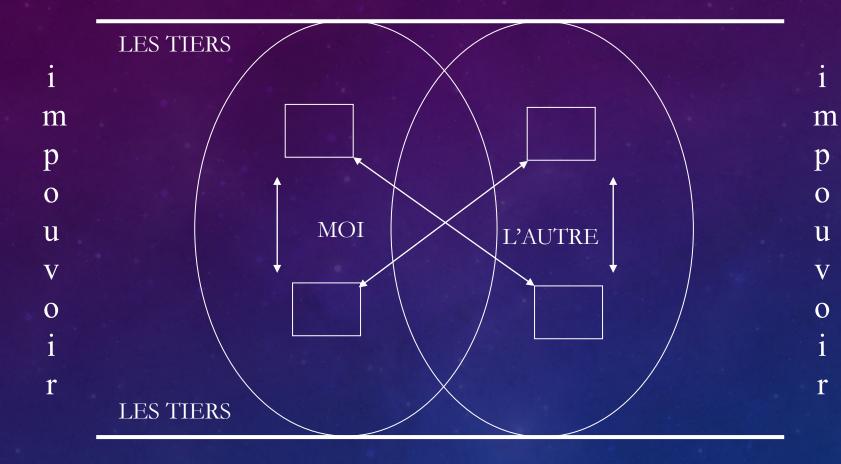
#### QUELQUES DÉFINITIONS : MÉDIATION EN PROTECTION DE L'ENFANCE

Finalité / modalité	Passive / iatrogène	Active / reconnaissance	
Protection	Aliénation	Subjectivation	
Participation	Instrumentalisation	Citoyenneté	

28



#### Toute-puissance



Toute-impuissance



1